

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-15-0674 du 31/12/2015**

Arrêté du 30 novembre 2015

ARRETE PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE  
DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : premier semestre 2016

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON DANS LE GRADE D'INSPECTEUR  
DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT D'ÉCHELON DANS LE GRADE D'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



**ARRÊTÉ** portant avancement d'échelon dans le grade d'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale

**LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,**

- VU La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, ensemble les textes qui les ont modifiées ou complétées ;
- VU Le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;
- VU Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU Le décret n° 2010-990 du 26 août 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE :**



ARRÊTE :

Article premier : Les inspecteurs divisionnaires des finances publiques de classe normale (IDIV CN) dont les noms suivent sont promus à l'échelon supérieur de leur grade dans les conditions ci-après indiquées :

Matricule	Code direction	Civilité	Nom de naissance	Prénom	Nom d'usage	Grade	ancienne situation		nouvelle situation		
							Echelon	Date de prise de rang	Echelon	Date de prise de rang	Date d'effet pécuniaire
104956	120	Mme	MAZARS	Geneviève	VIALA	0042	03	01/08/2013	04	01/04/2016	01/04/2016
843539	260	Mme	RENAULT	Monique	DAUTANE	0042	03	01/06/2013	04	01/03/2016	01/03/2016
847564	690	Mme	COUR	Agnès	GREZES	0042	03	01/04/2013	04	01/01/2016	01/01/2016
113419	940	Mme	CORMERAIS	Odile	CORMERAIS	0042	03	01/09/2013	04	01/01/2016	01/01/2016
879110	B38	Mme	AUBERT	Denise	FAUDOT	0042	03	01/06/2013	04	01/02/2016	01/02/2016
805982	D59	M.	LONGUET	Jean-Pierre	LONGUET	0042	03	01/06/2013	04	01/02/2016	01/02/2016
814848	880	M.	ALEXANDRE	Thierry	ALEXANDRE	0042	03	01/03/2013	04	01/01/2016	01/01/2016
135830	DET	M.	CLUZEL	Pierre	CLUZEL	0042	03	01/03/2013	04	01/01/2016	01/01/2016
811239	D44	M.	EVEN	Philippe	EVEN	0042	03	01/06/2013	04	01/01/2016	01/01/2016
143656	B38	Mme	VIGNE	Christine	JOLLITON	0042	03	01/02/2013	04	01/12/2015	01/12/2015
856010	780	Mme	NOWAK	Catherine	NOWAK	0042	03	01/04/2013	04	01/01/2016	01/01/2016

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit.

FAIT À PARIS LE, 30 NOVEMBRE 2015  
POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFIP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756